## Konkurse Faillites Fallimenti

## No 202 Freitag, 18.10.2002 120. Jahrgang

- 1. Débitrice: Fidroba SA, 1696 Vuisternens-en-Ogoz
- 2. Remarques: activité d'une société fiduciaire, acheter, vendre, importer, exporter et distribuer tous produits et marchandises.

Délai pour intenter action en opposition devant le Président du Tribunal de la Sarine, à Fribourg: vingt jours dès la pu-blication, sinon l'état de collocation sera considéré comme

accepté.
L'inventaire est aussi déposé.
Les créanciers peuvent dans le même délai demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet de revendications de propriété admises par l'administration (art. 47/49 OAOF). A ce défaut, les décisions de celle-ci deviendront exécutoires.

Office cantonal des faillites Fribourg 1701 Fribourg

(00690868)